

FICHE DES EXIGENCES DE QUALIFICATION

(provisaires jusqu'à ce qu'elles soient approuvées à l'Assemblée départementale)
(Réf. : clauses 8.02 et suivantes de la convention collective)

Veillez d'abord enregistrer le formulaire sur votre poste de travail avant de le remplir électroniquement. Téléchargez [Acrobat Reader](#).

Provisaires

Définitives

Unité académique d'embauche : FAS - Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques

Sigle et titre du cours : ART 2050 A Procédés photographiques, argentique et numérique

Diplôme universitaire exigé et expérience pertinente requise

DESS ou maîtrise avec spécialisation en arts visuels et/ou photographie, terminé.

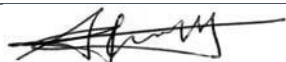
Expérience professionnelle et connaissance théorique et historique des médiums et techniques qui seront enseignés dans le cours.

Expérience de création, de recherche, d'enseignement, de travail ou publications pertinentes démontrant une réflexion continue et actuelle sur la matière enseignée, au cours des cinq dernières années.

Équivalence du diplôme universitaire (formation et expérience) s'il y a lieu

Description du cours selon l'annuaire général de l'Université

Expérimentation en laboratoire des techniques et procédés photographiques argentique (analogique) et numérique. Des éléments théoriques et sociologiques complètent l'apprentissage pratique et la compréhension des techniques.



Signature du directeur

20 mai 2022

Date d'adoption par l'Assemblée départementale

● [Pour obtenir des pages supplémentaires, utiliser les pages suivantes.](#)